

Chasse contingentée au cerf de Virginie et petit gibier (arme à feu) Saison 2008

Séjour: 1^{er} et 2^e groupe 26-27-28-29-30- septembre, sortie 01 oct. Zone 1 / Zone 2

Durée du séjour: 5 jours

Hébergement: 4/6 adultes

Embarcation: une embarcation disponible

Distance: 8 km de la route 132 - Poste d'accueil

Nombre d'accompagnateurs: variable selon la capacité maximum d'hébergement

Formation de groupes: - un minimum de 4 chasseurs

Début de la chasse:
- 1^{er} groupe : 26 septembre 2008, Zone 1
- 2^e groupe : 26 septembre 2008, Zone 2

Fin de la chasse :
- 1^{er} groupe : 30 septembre 2008
- 2^e groupe : 30 septembre 2008

Équipements du chalet:
- cuisinière et réfrigérateur au gaz propane
- chauffage au bois - éclairage au propane
- ustensiles et batterie de cuisine
- produits de nettoyage
- ameublement pour la capacité d'hébergement

N.B. Vous devez apporter votre literie de même que vos serviettes et effets personnels.



Réserve faunique
de Port-Daniel

Chasse contingentée au cerf de Virginie et petit gibier (arme à feu) Saison 2008

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

Localisation:

La réserve faunique de Port-Daniel est située à environ 8 km de la municipalité de Port-Daniel, accessible par une route asphaltée.

(De Montréal et de Québec, autoroute 20 jusqu'à Rimouski et route 132 Est (côté sud de la Gaspésie) jusqu'à Port-Daniel.)

On y accède par le poste d'accueil de la réserve, à 8 km de la route 132.

ENREGISTREMENT:

L'enregistrement des chasseurs se fait au poste d'accueil de la réserve la veille de votre séjour entre 15 h et 20 h ou dès 7 h le matin de la première journée de chasse. Si un incident vous empêchait d'être présent dès 7 h la première journée de chasse, le chef de groupe devra en informer la réserve faunique à l'un des numéros suivants:

418 396-2789 - poste d'accueil de la réserve
418 396-2232 - bureau administratif

Participants:

Le groupe doit être composé d'un **minimum de quatre (4) chasseurs**. D'autres chasseurs peuvent s'ajouter. Le tarif est le suivant:

- 5 ^e chasseur :	504 \$+ taxes
- 6 ^e chasseur :	252 \$+ taxes
Tarif entrée la veille :	225 \$+ taxes

IMPORTANT: Toute personne qui accompagne un des chasseurs d'un groupe n'est pas autorisée à chasser. Tous les accompagnateurs devront défrayer des coûts supplémentaires pour leur hébergement en chalet.

Pour chasser, les jeunes sont soumis aux mêmes règles que les adultes. Par ailleurs, les jeunes de 12 à 17 ans inclusivement lorsqu'ils chassent avec un engin requérant un certificat doivent être accompagné d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat du chasseur valide correspondant à l'arme utilisée.

Lors de l'abattage d'une bête, le chasseur doit apposer son coupon pour le transport et procéder à l'enregistrement de sa bête.

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse contingentée à titre de chasseur invité.

Permis provincial et droit d'accès (permis de séjour)

Vous devez être muni de votre certificat de chasseur, du permis provincial de chasse au cerf de Virginie et du reçu du Service des réservations attestant que vous avez payé les frais. Si pour une raison incontrôlable tous les frais n'avaient pas été acquittés, ils devront l'être sur place en argent comptant ou par carte de crédit.

Période de chasse:

Durant la période de chasse, tout chasseur doit obligatoirement cesser de chasser une demi-heure après le coucher du soleil.

Note: Que le groupe ait abattu ou non un cerf de Virginie, les chasseurs devront **obligatoirement** se présenter au poste d'accueil à leur sortie, entre 10 h et 13 h, où des données variées seront recueillies par le personnel. La collaboration des chasseurs est importante afin de mieux connaître la population du cerf de Virginie et du petit gibier.

Vérification des armes à feu

Bien que cette mesure ne soit pas obligatoire, il est fortement conseillé de voir à l'ajustement de votre arme. Assurez-vous que votre arme est d'un calibre approprié et légal pour la chasse au cerf de Virginie. Ne pas oublier de compléter le formulaire ci-joint pour l'enregistrement des armes à feu et ce, avant votre arrivée au poste d'accueil.

Circulation sur la réserve

Nous désirons informer les chasseurs qu'ils sont susceptibles de côtoyer des exploitants forestiers et d'autres types de travailleurs qui opèrent pendant la saison de chasse. La direction de la réserve est consciente des inconvénients de cette situation mais nous ne contrôlons que les activités récréatives (chasse, pêche, etc.) et nous ne pouvons donc interdire ou réglementer les activités forestières.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de garantir aux chasseurs qu'il n'y aura aucune autres activités (travaux ou circulation) sur le territoire pendant leur séjour de chasse. Aucun remboursement ne sera accordé pour cause de dérangement par les exploitants forestiers compte tenu que nous offrons seulement l'exclusivité de la chasse sportive sur le territoire.

Véhicules:

Il est recommandé de circuler à une vitesse réduite et d'utiliser un véhicule approprié, soit un camion léger ou un véhicule à quatre roues motrices lorsqu'on emprunte des chemins forestiers.

Le véhicule de promenade est à déconseiller. Il est recommandé d'apporter votre « **mirador portatif** ».

Véhicule « TOUT-TERRAIN »

Leur utilisation est interdite sur tout chemin public. Il est cependant permis d'utiliser des véhicules tout-terrain pour vous rendre sur votre emplacement de chasse lorsque vous quittez toute route carrossable. Il est également permis de s'en servir pour récupérer un animal abattu.

Lors de la visite de votre secteur de chasse durant l'été, l'utilisation d'un VTT est strictement interdite.

Embarcation disponible:

Il y a une embarcation de disponible durant la chasse contingentée au cerf de Virginie.

LIMITE DE PRISE:

La limite est d'un cerf de Virginie avec bois (mâle seulement) par chasseur. Lorsque vous blessez un animal, il est obligatoire d'effectuer les recherches adéquates pour tenter de le retrouver. Le poste d'accueil doit être informé si un animal blessé n'est pas retrouvé.

VISITE DE ZONE DE CHASSE:

Il est possible de visiter votre zone de chasse entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 2008. Pour ce faire, vous devez être en possession des documents confirmant votre participation à la chasse contingentée au cerf de Virginie dans la réserve faunique de Port-Daniel, et vous présenter au poste d'accueil pour obtenir un droit d'accès (autorisation). Vous pouvez également faire la location d'un chalet situé dans votre secteur de chasse en communiquant avec le Service des Réservations à Québec au 1 800 665-6527 ou directement avec le poste d'accueil au 418 396-2789.

Statistiques de chasse :

Saison 2004 : 1 cerf de Virginie (1 groupe de chasseurs)

Saison 2005 -2006 : aucun groupe de chasseurs

Saison 2007 : aucun groupe de chasseurs

Possibilité de 2 groupes de chasseurs – 2 zones (Zone 1 – zone 2)

Réserve faunique de Port-Daniel
8, route 132, C.P. 38, Port-Daniel G0C2N0
Tél. bureau adm. : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Tél. poste d'accueil : 418 396-2789
Télécopieur : 418 396-1337
Site internet : portdaniel @sepaq.com

BEAU SÉJOUR DE CHASSE!



**Réserve faunique
de Port-Daniel**

Port-Daniel, le 10 février 2008

Bonjour chasseurs sportifs,

La réserve faunique de Port-Daniel offre cette année encore la possibilité de pouvoir chasser le cerf de Virginie avec arme à feu. Le tirage au sort a voulu que vous soyez parmi les heureux chasseurs qui participeront à la chasse contingentée dans notre réserve.

Vous trouverez, ci-joint, les renseignements pratiques qui vous aideront à bien planifier votre séjour de chasse dans notre réserve.

Afin d'augmenter vos chances de succès, nous vous offrons la possibilité de visiter votre territoire de chasse durant la saison estivale. Plusieurs types d'hébergement sont à votre disposition.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de vous servir. Nous vous souhaitons un agréable séjour parmi nous.

Réserve faunique de Port-Daniel



Réserve faunique
de Port-Daniel

Inscription chasse au Cerf de Virginie 2008

Date : _____ / _____ / _____

Territoire : _____

N° de réservation : _____

Chef de groupe _____ Chasseur # 2 _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Marque du véhicule : _____ Marque du véhicule : _____

Immatriculation : _____ Immatriculation : _____

Signature : _____ Signature : _____

Chasseur # 3 _____ Chasseur # 4 _____

Adresse : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Téléphone : _____

Marque du véhicule : _____ Marque du véhicule : _____

Immatriculation : _____ Immatriculation : _____

Signature : _____ Signature : _____

Accompagnateurs :

1. _____

2. _____

3. _____

Immatriculation :

1. _____

2. _____

3. _____

Signature du chef de groupe

Important : Remplir ce formulaire en caractères d'imprimerie avant votre arrivée afin d'accélérer l'enregistrement des chasseurs.